L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 2 NOVEMBRE 1876.

50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN 2 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Gaiennié, sur l'Avenue Carrollton, près de la machine à dessécher, une vacherie.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—marchandises sèches, jeans, habillements, et lingerie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue des Magasins—habillements fins et fashionable, pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons, lingerie, chapeaux, malles, valises, &c.

Faïence, Vases, &c.—Voir l'annonce d'encan de D. F. Murphy & Son.

SPECTACLES.

Jeudi, 2 novembre 1876.

ACADÉMIE—Les deux Orphelines.

La politique en France.

Pendant les vacances des Chambres en France, le pays est tranquille, les journaux et les factions cessent momentanément au moins, d'essayer de renverser le ministère; c'est tout au plus si, de temps en temps, pour se maintenir en haleine, quelques feuilles annoncent des démissions de ministres qui ne se réalisent pas ou des dissentiments qui n'existent que dans l'imagination des nouvellistes.

Mais, à peine les Chambres sont-elles convoquées que des escarmouches éclatent de tous les côtés, dans la presse, présages certains des assauts nouveaux qui vont être donnés aux portefeuilles.

Tandis que les organes républicains avancés dirigent leurs batteries contre M. Dufaure et le duc DeCazes, qui représentent l'élément le plus conservateur du ministère, les feuilles de droite concentrent leurs foudres sur M. de Marcère qui, selon elles, est le champion de la révolution dans le cabinet. Chaque parti a ainsi sa tête de turc sur laquelle il frappe à coups redoublés, sans trop de rime ni de raison et avec une partialité qui saute aux yeux.

Ce sont là les agréments et les distractions du régime parlementaire. Il semble que la liberté serait en péril si le pays n'était constamment agité par les discordes et les compétitions des partis.

Quand il n'y a que deux partis il n'y a encore que demi-mal, car après une lutte plus ou moins prolongée et presque toujours inutile à l'intérêt du pays, l'un des deux finit par l'emporter et prend à l'autre les portefeuilles jusqu'à ce qu'il soit obligé de les lui rendre. Mais quand il y a, comme en France, quatre ou cinq partis dont les forces sont inégalement divisées dans les deux chambres, le jeu des institutions parlementaires devient beaucoup plus compliqué, puisque les majorités dépendent de coalitions incessamment changeantes.

Dans ces conditions le rôle du chef de l'Etat devient difficile et délicat. Ce n'est plus un simple juge désintéressé des duels parlementaires qui n'a qu'à décerner les portefeuilles aux vainqueurs. Il lui faut décider des coups souvent douteux et quand une majorité de coalition a réussi à se former, faire la répartition des portefeuilles entre les alliés du jour sans risquer de désagréger les éléments de cette coalition en mécontentant des ambitions presque toujours déraisonnables.

Ce n'est pas un des moindres inconvénients de la situation qui est ainsi faite à l'illustre soldat que la France a le bonheur d'avoir à la tête de son gouvernement, que de l'exposer directement aux sollicitations et aux censures des factions.

Dans l'ardeur de la lutte, les organes des partis extrêmes ne respectent plus la règle constitutionnelle qui couvre le maréchal-président. Flatteries, sollicitations, prières, menaces de complots et de dangers, rien n'est épargné pour agir sur son esprit. Si l'on devait juger de l'état de la France par la lecture de certaines feuilles de parti, on pourrait toujours croire que ce pays est à la veille d'un nouveau bouleversement.

Ainsi, les Chambres venaient à peine d'être convoquées pour le 30 octobre, que des journaux de droite et de gauche dénonçaient déjà avec véhémence les soi-disant complots de leurs adversaires.

Un correspondant républicain dévoilait dans les termes suivants les plans attribués aux monarchistes:

Tous leurs feux sont dirigés vers M. de Marcère, que l'on commence à représenter comme un communard; ce qui est abuser un peu trop de la crédulité des lecteurs.

Je vous disais que la session pourra être agitée, du moins au Sénat. J'ai quelques raisons pour le croire. Voici ces raisons. Il paraît que les monarchistes coalisés veulent livrer un assaut décisif au maréchal, s'il le faut. Ils ont mis dans leur tête d'en obtenir la dissolution de la Chambre des députés. L'on parle, à ce propos, d'une réunion de six ou huit des chefs des différents partis monarchiques—deux bonapartistes même, y étaient, assure-t-on,—réunion qui aurait été tenue chez M. de Broglie, il n'y a pas plus de deux jours. Le plan de conduite y aurait été arrêté, et ce plan est assez simple.

C'est sur le Sénat, le Sénat, seul, que l'on compte; tous les efforts de la tribune et de la presse seraient dirigés contre M. de Marcère. On fera tout le possible pour le représenter, aux yeux du maréchal, comme le serviteur de la révolution, menant le gouvernement dans une voie fatale, trompant la vieille vigilance de M. Dufaure lui-même. On priera, on suppliera le maréchal; au besoin, on le menacera: on lui montrera la très effroyable responsabilité qu'il encourt, en laissant ainsi gouverner son ministère. Bon nombre d'influences, dès à présent, on espère, arriver à produire, sur l'esprit de M. le Président de la République, une profonde impression; à l'animer d'un sentiment fâcheux contre son ministère et contre la Chambre des députés.

Ce sentiment et cette impression ayant été produits, on compte en obtenir assez facilement une demande de dissolution de la Chambre, dissolution qui, de l'avis du petit cénacle, ne peut pas manquer d'être votée par le Sénat, une des voix républicaines venant de s'éteindre dans la personne de l'honorable général Valazé, qu'on espère remplacer, ainsi que M. Wolowski, par des membres conservateurs. La Chambre une fois dissoute, l'on a six mois devant soi, aux termes de la Constitution, qu'on a, ainsi, par ce coup d'Etat parlementaire, l'avantage de ne pas violer. Ces six mois, on les met tout de suite à profit en nommant un bon ministère de Broglie-Buffet-de Fourtou, qui gouvernera avec le Sénat et préparera les élections, et au besoin la révision de la Constitution. Ce n'est pas plus difficile que ça.

Consultons nous, maintenant, les journaux de la droite, le *Figaro*, le *Français*, la *Défense*, *l'Ordre*, nous y trouvons des appels désespérés au maréchal-président pour qu'il sauve le pays de l'abîme de la révolution ouvert sous ses pas. Voici un échantillon de ces admonitions comminatoires adressées au maréchal:

Au milieu de la mascarade révolutionnaire et socialiste, dit la *Défense sociale et religieuse*, de la guerre faite à la religion, des actes impudents du gouvernement, des audaces insensées de M. de Marcère, qui est le ministre de MM. Gambetta et Challemel Lacour, et non celui du maréchal, on se demande ce que fait, ce que dit M. le duc de Magenta. On se demande ce qu'il pense.

M. de Mac-Mahon représente un des grands pouvoirs de l'Etat. Et au milieu de l'action inconstitutionnelle des partis démagogiques, lorsque les lois sont violées tous les jours, ce pouvoir est le seul qui n'agisse pas.

M. le maréchal laisse M. de Marcère, le *factotum* de la Révolution, se targuer de sa confiance, s'abriter de son nom pour couvrir ses actes, s'autoriser de son autorité. Il laisse M. de Marcère prononcer à Domfront le discours que l'on sait, violer la loi des maires, s'engager avec les pires ennemis de la religion et de l'ordre social, nommer des préfets et des maires qui ne se sont signalés que par leur haine contre le maréchal. Il laisse M. de Marcère nouer des intrigues avec l'extrême gauche, prêter la main aux entreprises socialistes du congrès ouvrier.

Alors on se demande: Où donc est le maréchal et que fait-il? Est-il, comme un nouveau Louis XVI, enfermé dans un donjon? Gouverne-t-il du fond d'une prison?

On l'a insulté à Lyon; le préfet de Lyon fait cause commune avec ses insulteurs et le maréchal ne dit rien.

On se demande s'il ne trouve rien à redire à ce qui se passe, et on ne peut se défendre d'un certain effroi.

M. le maréchal n'est pas encore en prison, il n'est pas dans le donjon du Temple. Mais il est … enfermé, étroitement surveillé.

Le … n'est plus maître de la situation … M. Dufaure … [illegible] … te dans le conseil. Or, M. de Marcère se croit déjà devenu maire du palais. M. de Marcère appartient pieds et poings liés à la plus extrême révolution, parce qu'il veut garder son portefeuille et que son passé l'oblige à donner des gages sans fin.

C'est M. de Marcère qui a introduit dans le gouvernement l'influence de tous les ennemis du maréchal, qui le tiennent étroitement prisonnier, et, comme nous le disions l'autre jour, vont lui dérober son épée.

C'est pourquoi bientôt les conservateurs n'auraient plus du tout à compter sur le maréchal, s'ils continuaient à le laisser ainsi en ôtage aux mains de ses ennemis.

Fort heureusement, le maréchal-président reste fort calme et ne s'émeut pas de ces agitations qui ne représentent nullement l'état réel des esprits en France, mais qui ne sont que des tactiques parlementaires de coteries, tactiques poussées assurément beaucoup trop loin. Ces agitations auront certainement leur contrecoup dans les chambres, et le président et son cabinet s'y attendent, mais ils sont préparés à repousser les attaques des intransigeants de droite et de gauche, et ils comptent sur le bon sens et le patriotisme de la majorité dans les deux chambres pour étouffer au début toutes les questions irritantes qui seront soulevées par des interpellations.

La fraction importante de la majorité républicaine de la Chambre que dirige M. Gambetta, a pris la sage résolution de faire de la session qui vient de s'ouvrir, une session d'affaires et d'écarter les débats purement politiques. La besogne ne manquera pas aux Chambres si elles veulent s'occuper sérieusement des grands intérêts du pays. M. Gambetta vient d'ailleurs de soulever une grosse question d'intérêt matériel qui, à elle seule, pourrait occuper toute une session. Il vient de faire publier le rapport préparatoire pour la réforme de l'impôt qu'il doit présenter au nom de la commission du budget présidé par lui, et ce rapport ne propose rien moins qu'une révolution dans l'assiette de l'impôt.

L'idée dominante du projet dont on ne demande pas, d'ailleurs, l'application immédiate, est la transformation des contributions directes en un impôt sur le revenu. La commission propose d'étendre cet impôt sur le revenu à la rente sur l'Etat, aux bénéfices professionnels et à divers autres revenus qui ne sont pas atteints actuellement par l'impôt; enfin la commission veut appliquer à la suppression ou au dégrèvement de certaines taxes indirectes la plus value qui résulterait de la transformation des contributions directes en un impôt sur le revenu.

La proposition Gambetta a déjà soulevé dans la presse de gauche comme de droite une formidable opposition et voilà de quoi alimenter les discussions de la Chambre pendant longtemps. Mais des débats sur une pareille question valent beaucoup mieux que des assauts aux portefeuilles et des luttes d'ambition personnelle, car ils portent nécessairement la lumière sur des questions qui intéressent tout le pays.

Armantine, Corinne et Andalouse, nouveaux genres, à la Maison Ste-Anne.

UNE FAUSSE NOUVELLE.

La nouvelle, donnée par un journal du soir, d'un conflit qui aurait eu lieu près de Monroe, paroisse Ouachita, entre les troupes des Etats-Unis et des citoyens, conflit dans lequel plusieurs citoyens auraient été tués, a été heureusement démentie. Des dépêches reçues de Monroe hier soir affirment qu'il n'y a rien eu de semblable. Il ne peut y avoir de conflit sans résistance, et le mot d'ordre des démocrates est de céder partout aux autorités et aux troupes des Etats-Unis, quelqu'illégale que soit leur intervention dans la campagne électorale.

La liquidation des chaussures Centenaires s'opère avec rapidité à la Maison Ste-Anne.

Les troupes des Etats-Unis remplissant les fonctions d'agents électoraux dans la paroisse Ouachita.

Deux dépêches spéciales adressées au *Democrat* et datées de Monroe, Louisiane, 31 octobre, rapportent que le colonel Hale qui commande les troupes des Etats-Unis dans la paroisse Ouachita, où les nègres ont abandonné en masse le parti radical pour se joindre aux Démocrates, emploie les soldats comme des agents électoraux et s'en sert pour escorter les orateurs du parti radical et pour convoquer les nègres aux assemblées de ce parti, dans l'espoir qu'en agissant ainsi les nègres Démocrates seront intimidés et qu'ils reviendront au bercail dont M. Packard est le berger.

A une assemblée radicale qui a eu lieu lundi à Cuba, dans cette paroisse, et où il y avait un grand nombre de soldats des Etats-Unis, des discours du caractère le plus incendiaire ont été prononcés par les sieurs Brewster, Gorham et J. H. Dinkgrave, ce dernier étant un député marshal des Etats-Unis.

Dinkgrave a déclaré aux hommes de couleur que si un seul d'entre eux était déchargé par un planteur ou un fermier blanc de s'adresser immédiatement à lui, et qu'en sa qualité de député-marshal il ferait payer une amende de $500; leur promettant de partager ensuite ce montant entr'eux.

T. S. Williams, le collecteur de taxes de Caldwell, est arrivé de cette paroisse avec une bande de nègres armés pour assister à l'assemblée.

Avant de venir au lieu du rendez-vous les nègres ont caché leurs armes dans les bois.

Pendant l'assemblée, un démocrate blanc, nommé A. A. Lacy, ayant été assez hardi pour poser une question polie à l'orateur radical, un certain W. R. Hardy, l'officier commandant les soldats des Etats-Unis lui a ordonné de se taire en même temps qu'un nègre lui présentait le canon d'un revolver au visage.

Plusieurs nègres ont révélé aujourd'hui un complot formé par les radicaux pour assassiner les démocrates de couleur et qu'une sorte de comité de vigilance a été organisé dans ce but.

On rapporte que les officiers fédéraux stationnés dans la paroisse Ouachita sont d'accord avec les meneurs radicaux, et que le commandant Hale a déclaré qu'il enverrait un détachement de troupes à chaque poll le jour de l'élection.

A un meeting qui a eu lieu vendredi à la chapelle St-James, on a découvert que quinze soldats étaient cachés dans les bois près de l'église, et on a lieu de supposer qu'ils avaient été chargés de remplir quelque mission ténébreuse.

La dépêche du *Democrat* ajoute que ces faits sont garantis par des citoyens dont la véracité ne peut pas être mise en doute. Malgré ce système bien avéré d'intimidation il n'est pas douteux que les Démocrates remportent la victoire dans la paroisse Ouachita par une majorité considérable.

Plus il y aura d'intimidation, dit le correspondant du *Democrat*, plus cette majorité sera forte.

Un autre correspondant du *Democrat* qui signe W. B. S., télégraphie en date du 31 octobre qu'il a eu une entrevue avec le lieutenant McCawley et que celui-ci a avoué l'affaire des soldats cachés dans les bois près de la chapelle St-James.

Le colonel Hale, l'officier commandant, questionné à son tour, aurait dit que William H. Hunt, candidat radical aux fonctions d'avocat-général, lui avait demandé des soldats pour l'escorter, et que lui, Hale, était décidé à protéger les orateurs radicaux, dût-il verser le sang pour cela.

Or, la paroisse est parfaitement tranquille, et la paix n'a été troublée que par les meneurs radicaux. L'intervention des troupes fédérales n'a donc pas sa raison d'être; mais il est certain que des chefs peu scrupuleux ne se servent des soldats que pour essayer d'arracher la victoire aux démocrates.

La confiance de ceux-ci est toujours aussi grande, cependant, et leur enthousiasme n'a pas diminué.

L'honorable L. A. Wiltz, le gouverneur John McEnery et l'ex-juge Spofford ont dû parler, mardi après-midi, à un grand meeting.

UNE TROUVAILLE.—Il faudrait aller bien loin pour trouver des meubles à meilleur marché que ceux que vous pouvez voir dans le magasin de M. Hubbard, au coin des rues Perdido et Remparts. Le stock en est immense et vous aurez l'avantage de choisir et aussi de marchander avec l'espoir de le faire avec succès car M. Hubbard tient à satisfaire même les acheteurs les plus difficiles.

Chaussez-vous au coin Royale et St-Anne. Le meilleur marché et le plus … assortiment de la ville.

Louisiane.

Les meetings que nous avons annoncés ont eu lieu dimanche aux endroits indiqués dans les paroisses St-Bernard et Plaquemines. Le général Nicholls avait pour entourage le général Beauregard, le général Randall, L. Gibson, E. Howard, McCaleb, H. C. Castellanos, S. J. W. Smith, H. P. Kernochan, le Dr Wilkinson, Mr Besançon, le juge P. E. Théard, le major René Beauregard et plusieurs autres citoyens. A la Terre aux Bœufs les visiteurs ont trouvé 500 personnes, dont 100 de couleur qui ont écouté les discours avec enthousiasme. Un peu plus loin, sur l'habitation Kernochan, deux cents hommes de couleur ont été harangués. Presqu'en face, à Oakville, le meeting se composait de deux mille travailleurs de couleur dont la moitié sont déjà convertis.

Le soir, à la Maison de Cour, à la Pointe-à-la-Hache, les généraux Nicholls et Gibson, le colonel S. J. W. Smith, le col. Nicholl, de l'Indiana, ont harangué pendant plus de quatre heures un millier de gens de couleur.

Lundi, autre meeting non moins enthousiaste à Buras. Il y avait 400 personnes. De là, le général Beauregard est allé présider un meeting à Pilot Town où MM. Gibson, Castellanos, McCaleb et autres, ont été chaleureusement applaudis.

Au retour, un meeting a été improvisé à Happy Jack's Store, où 200 hommes de couleur et trois à quatre cents blancs ont écouté le général Nicholls et les autres orateurs avec attention. M. Castellanos a fait deux discours, l'un en anglais, l'autre en français. Les gens de couleur ont paru vivement impressionnés et ont été enthousiastes dans leurs démonstrations.

Le colonel Patton, président du comité central d'Etat, a reçu la lettre suivante:

Voici le texte d'une dépêche que nous avons adressée au juge Billings:

Nous protestons respectueusement contre la nomination de Frédéric Collin au poste de commissaire des Etats-Unis pour Lafourche. C'est un homme qui n'a ni bonne réputation ni position; il ne jouit de la confiance des honnêtes gens ni de l'un ni de l'autre parti; le Bureau des retours a sévèrement censuré ses manipulations des votes à la dernière élection; une accusation est actuellement portée contre lui à la cour de votre honneur. La violence de ses sentiments de partisan, sa disposition à créer la discorde et amener des luttes le rendent indigne de remplir les fonctions de juge. Nous vous prions de révoquer sa nomination.

(Signé) ARTHUR T. KNOBLOCH, Juge de Paroisse de Lafourche.
S. T. GRISAMORE, Président du Jury de Police.
P. E. SORIA, Maire de Thibodaux.
L. A. WAGNER, Shérif.
T. L. VINDER, Avocat de dist. de la cour du 15ème dist. judiciaire.
H. H. MICHELET, Président du comité démocrate.

Où achète-t-on cette belle chaussure? L'écho répond chez le Roi de la Mode, au Magasin Ste-Anne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Visite aux cimetières.

La journée d'hier eut été plus belle, s'il était tombé quelques gouttes de pluie pour abattre la poussière. Un instant on a eu l'espoir qu'il pleuvrait en effet. De gros nuages s'étaient amoncelés sur l'horizon et à une heure de relevée le ciel en était couvert. Mais c'étaient des nuages trompeurs comme nous en avons eu tant depuis trois mois que dure la sécheresse; l'écartement de temps à autre pour laisser passer le soleil qui alors dardait des rayons brûlants sur la terre. Il faisait par conséquent très chaud et cet inconvénient joint à la poussière que le vent soulevait avec force a empêché que la journée ne fut aussi favorable aux visiteurs qu'elle paraissait devoir l'être dans la matinée.

Mais la chaleur et la poussière ne pouvaient arrêter les promeneurs un jour pareil et dès 11 heures du matin, il y avait déjà beaucoup de monde dans le vieux cimetière St-Louis et dans les trois autres cimetières entre la rue Robertson et la rue Claiborne. Nous n'avons pas remarqué cependant le même empressement que dans les années précédentes et nous dirons tout de suite, non sans tristesse, que les décorations des tombes n'ont pas répondu à l'idée qu'on s'en faisait d'avance. Il y avait bien du blanchissage et du lavage à la chaux un peu partout mais on voyait encore un certain nombre de tombes non blanchies et oubliées. Les fleurs n'étaient pas aussi abondantes que de coutume. Cela vient peut-être de la sécheresse qui a tué ou stérilisé beaucoup de plantes; mais il y avait économie de vases et d'autres ornements et cette remarque a été faite particulièrement dans l'ancien cimetière St-Louis, rue du Bassin, qui d'ordinaire l'emportait par l'opulence sur tous les autres.

Enfin, pour cette fois, la ville des morts n'a pas été plus brillante que la cité des vivants, et l'on a épargné à la première ce qu'on ne peut plus donner à l'autre, mais la localité est appauvrie. Quand les maisons s'écroulent, on ne doit pas s'étonner que les tombes se tiennent mal debout, et quand on ne peut peindre ni même badigeonner les résidences, on peut encore moins restaurer les mausolées. Les deux villes suivent la même destinée. Nos cimetières ont encore des murailles pour clôture. Qui sait si elles ne seront pas bientôt à bas, comme les murailles des waterworks et les barrières de nos places publiques.

Si les cimetières, d'ordinaire les plus soignés et les plus beaux de la ville, ont perdu de leur éclat, que dirons-nous des autres qui se trouvent dans des quartiers moins populeux et moins anciens? Nous avons visité le cimetière de la rue Girod dans le premier district, et nous l'avons trouvé dans un état d'énorme infériorité. Il y a des tombes cependant et en grand nombre, mais peu de gens, à ce qu'il paraît, ont pensé à leur donner une robe d'occasion. Elles sont grises, non de peinture, mais de vétusté et de négligence. On dirait qu'il ne reste à la Nouvelle-Orléans aucun membre des familles qui les ont fait construire.

LES TOMBES DE SOCIÉTÉS.

Ces tombes sont ce que nous avons vu de plus brillant. Elles étaient toutes décorées avec un goût défiant la critique et faisaient un contraste extraordinaire avec les petits monuments du voisinage. Les tombes des Sociétés de Bienfaisance Française, Italienne, Portugaise, Nouveaux Lusitaniens, du bataillon d'artillerie d'Orléans, toutes attiraient fréquemment l'attention des visiteurs. Mr J. Vicens, ancien capitaine des Cazadores, était à son poste, quêtant pour les pauvres orphelins du 3e district, auxquels sa présence a valu certainement quelques bonnes offrandes de plus.

PONT DU BAYOU.

Nous devons citer aussi la tombe de la Société des Jeunes Gens, et celle du rév. père Turgis, qui se faisaient remarquer par leur simplicité, et c'est avec plaisir que nous mentionnons la visite faite à ces monuments par un grand nombre de membres du 30me régiment de la Louisiane.

CIMETIÈRE DE LA RUE LOUISA.

Il s'est rendu beaucoup de monde à ce cimetière où se trouvent les tombes du Tiro al Bersagliero, des Fils de la Louisiane, et de la Société Allemande, toutes parfaitement décorées.

MÉTAIRIE.

Le monument confédéré au cimetière de la Métairie a reçu beaucoup de visites de cavaliers et de dames. On y a prodigué les bouquets, chaque visiteur se faisant comme un devoir d'y laisser un témoignage de respect et d'affection pieuse.

RECETTES POUR LES ORPHELINS.

Nous ne connaissons pas encore ce que les quêtes faites au profit des orphelins du 3e District auront produit, … la secrète de la "Société Italienne de Bienfaisance Mutuelle" qui a fait … Le président de cette société est Mr John Becchi, de qui nous tenons ce renseignement.

Affaire de Fred. Collin.

A propos du télégramme adressé au président du comité démocrate central d'Etat et au juge Billings, lui demandant le renvoi de Frederick Collin comme commissaire des Etats-Unis pour Lafourche, le juge a répondu que la nomination avait été faite … avant sa nomination de juge à la Cour de District des Etats-Unis, et qu'il ne pourrait … [illegible]

La Cour du commissaire Southworth.

Hier, le commissaire Southworth a été fort occupé et nous devons dire qu'il n'hésite pas et qu'il rend prompte justice. … [illegible]

Dans la matinée 140 personnes ont été entendues et mises hors de Cour, et 71 mandats ont été rendus. … [illegible]

Cette affaire menace de durer une éternité; cela dépend de la décision du juge Monnier qui doit la rendre aujourd'hui. Hier, on a demandé que le shérif Fagan produisit la personne de Berthe envoyé en prison par le juge Lynch et l'avocat du shérif M. Cotton a répondu que cela était impossible … [illegible]

Le jury Monnier a fait observer que la Cour Supérieure n'avait aucune juridiction … [illegible]

Maintenant si Fagan produit le détenu, le juge Lynch l'enverra en prison pour mépris de cour, et s'il ne le produit pas, il y sera envoyé par le juge Monnier. … [illegible]

La cour était pleine de bouchers libres, … [illegible]

Procédure pour la ferme.

M. Lodovic Delesgal s'est rendu à la station d'Alger, mardi. … [illegible]

Vol dans un bureau d'enregistrement.

Mercredi matin, l'officier Amand, du 6e precinct, a découvert que la serrure de la porte du bureau d'enregistrement du 6e ward, au coin des rues Bayou et Derbigny, avait été brisée et la porte forcée. Entrant dans l'appartement, il a vu qu'on s'y était introduit pendant la nuit et qu'on avait enlevé tous les papiers et fournitures de bureau.

Arrestation.

H. Cohn a été arrêté hier à 10 heures du matin, rue de la Vieille Levée 145, sur l'accusation par Nathan Brown d'avoir obtenu de l'argent sur de fausses représentations. Il a été conduit au corps de garde du 3e precinct.

Parjure.

Chs. Bauer a été arrêté à la Seconde Cour Municipale de police hier à 11 heures du matin, accusé de parjure par Simon Forsheimer. Le prévenu a été conduit à la salle de police du 3e precinct.

Mort subite.

Une jeune dame, nommée Mary Murphy, est tombée morte devant le cimetière de St-Joseph, rue Washington, Quatrième District. Elle était âgée de 19 ans. On dit qu'elle a succombé à une maladie de cœur.

TEMPÉRATURE—1 novembre 1876.

Thermomètre de C. Durand, opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 du matin	64	17
Midi	80	27
3 P. M.	79	26
6 P. M.	74	24

L'élégante chaussure s'achète au Magasin Ste-Anne.

PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les Lots payés en plein!
MAGNIFIQUE PLAN
FORTUNE!
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, Lne.
LUNDI, 4 DÉCEMBRE 1876, UN GRAND TIRAGE
GROS LOT: $50,000
1 lot pour chaque 7 billets.
2865 LOTS
LE TOUT S'ÉLEVANT A $267,900
Grand Concert Promenade
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
TOUS LES LOTS
CHAS. T. HOWARD & CO.

EN MAGASIN, EN DÉBARQUEMENT ET A LIVRER:
100 Barriques VIN … [illegible]
Barcier & De Smet

HÉBERT & CIE.,
59 - Rue de Chartres - 59
COIN BIENVILLE.
LIVRES D'ECOLE,
PAPIER ECOLIER,
PAPIER A LETTRES,
REGISTRES.
ABONNEMENTS A TOUS LES JOURNAUX DE MODES.
PAPIERS PEINTS

U. MARINONI

GRAND DÉBALLAGE
ÉTOFFES POUR ROBES.
D. H. HOLMES,
aux Nos 155 de la rue du Canal, 15 RUE BOURBON.

SMITH BROS & Cie.,
Marchands de Groceries en Gros et Importeurs,
83, 85, 87 et 89 rue Poydras.
ORANGE DAIRY.

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
67 rue Decatur … Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux"
L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
FAURE & MAILHO,

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.

P. E. SARRAZIN,
229 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL,
SEIGNOURET FRÈRES F.S BORDEAUX
BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 42 Decatur St.

A. W. MOFFETT & CO.,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

M. J. E. GUILLOTTE CANDIDAT à la place de SHERIFF …
M. MARIGNY,
W. G. LYON & CO., GROCERS.
Maison Ste Anne.
Nouvelle fabrique de fleurs.
Mme E. GERARD
ELKIN & CO.
W. H. MURPHY, Avocat,
Avez-vous besoin d'argent?

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Toussaint. Toussaint.
Mme Vve THIERRY,
Avis au Public.
Transfert d'établissement.
M. E. LIVAUDAIS, AVOCAT.
Le Dr. G. P. MALONEY
A LOUER
A LOUER